



Communiqué

Le point noir de cette PCS : les tarifs de la mutuelle pour les familles !

Paris, le 14 octobre 2024

L'UNSA, dès les négociations, a :

- alerté sur une hausse des tarifs famille (conjoint et enfants) par rapport aux offres connues ;
- fait des propositions pour une participation plus importante des hauts salaires au profit des familles ou la mise en place d'un pack famille (pour réduire les coûts), que le SRH a refusé.

Après le résultat du marché, l'UNSA a :

- de nouveau alerté en GT et par un courrier à la Secrétaire Générale (dès le 18 septembre) sur des surcoûts significatifs pour les familles et un gain trop important pour les agents seuls ayant des hauts salaires ;
- proposé des modifications pour rééquilibrer les tarifs davantage en faveur des familles. Sachant qu'à l'été 2024, la réglementation a été assouplie et permet des ajustements en faveur des enfants de moins de 21 ans.

Le SRH n'a pas retenu ces propositions, arguant qu'il souhaitait d'abord examiner le déroulé du marché et quels étaient les montants par type de consommation pour savoir si on pouvait le faire évoluer.

Tous les syndicats ont signé l'accord interministériel (panier de base qui s'applique à tous les agents) y compris les syndicats qui revendiquent leur absence de signature de l'accord MASAF.

L'UNSA rappelle que la non signature de l'accord ministériel impliquait l'application du panier de base seul, SANS OPTIONS et sans aucune possibilité pour les organisations syndicales de surveiller la gestion chaque année.

La négociation ministérielle a permis d'améliorer de manière significative le panier de base et de proposer des options pour que chacun puisse faire un choix en fonction de ses besoins particuliers et moyens financiers. Elle a permis également la mise en œuvre de la solidarité intergénérationnelle des actifs au profit des retraités. Il est important de préciser aussi qu'il n'y aura pas de questionnaire de santé pour adhérer à cette mutuelle (quel que soit l'âge ou l'état de santé). Nous vous invitons à comparer les nouvelles offres, car le panier de base est proche d'une formule 2 "Harmonie Fonction publique". Il faut donc comparer les niveaux de garantie et pas seulement le nom de l'option.

Pour votre complète information, il est important de préciser que les coûts des mutuelles vont augmenter en raison du désengagement de remboursements de la sécurité sociale et que les montants des cotisations de la Protection Sociale Complémentaire du MASAF sont bloquées pour deux ans.



UNION NATIONALE DES SYNDICATS AUTONOMES - Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté Alimentaire et de la Forêt

78, rue de Varenne - 75349 PARIS 07 SP - ☎ 01.49.55.43.05

- unsa-agrifor.syndicats@agriculture.gouv.fr - <https://www.unsa-agriculture.fr/>